Fiche N° 5 Développer la coopération entre la ville et société civile

Les faits

Il existe peu de collaboration entre la mairie et les associations œuvrant pour améliorer la situation des personnes mal logées à Colombes. En contact direct avec les personnes concernées et d'autres associations, elles jouent pourtant un rôle essentiel pour mieux comprendre la situation à Colombes, trouver des solutions pour des cas individuels, être relais d'informations et source de propositions.

À titre d'exemple :

Le collectif « Agir pour un logement digne pour tous à Colombes » a sollicité la Mairie à plusieurs reprises et sous différentes formes afin qu'elle participe au premier Festival du logement à Colombes qu'il a organisé en 2018. Celle-ci n'a pas répondu.

La collaboration de certaines associations qui accompagnent des familles sur des problématiques liées au logement est devenue difficile avec les services municipaux.

Il est par ailleurs compliqué pour les personnes accompagnées et les associations de connaître l'ensemble des dispositifs concernant le logement et l'hébergement.

La municipalité doit pouvoir s'appuyer sur les compétences des associations, leur faire confiance, les considérer comme des partenaires ; c'est aujourd'hui très limité, ou alors à sens unique lorsque la municipalité est face à un besoin.

L'interpellation

En tant que candidat-e à la Mairie de Colombes, comment envisagez-vous ce partenariat nécessaire avec le réseau associatif sur l'accès au logement et à l'hébergement ?

Nos propositions

- **G**énéraliser la présence de représentants associatifs dans les instances de décision et de concertation sur le logement ; et mieux encore favoriser la présence des citoyens.
- Améliorer la transparence de ces instances en publiant leurs travaux et leurs règles de fonctionnement (critères d'attribution, règlement intérieur, présentation de dossiers anonymes...).
- Renforcer l'information des personnes mal logées et des Colombiens sur les dispositifs existants avec une structure municipale mutualisant différents services et un bureau d'aides centralisé qui pourrait expliquer, orienter et accompagner les personnes dans leurs démarches.
- Soutenir les dispositifs d'habitat partagé (intergénérationnel, colocations, etc.).

le 20/12/2019























